

s'endettent et engloutissent des centaines de millions de dollars. Nous en sommes maintenant au point où il n'y aura probablement pas de concurrence à proprement parler puisqu'il faudra bien que quelqu'un éponge le déficit des compagnies aériennes. Elles ont agi ainsi délibérément en cherchant à s'éliminer mutuellement.

Le gouvernement s'acquittera-t-il un jour de ses responsabilités et prendra-t-il les mesures nécessaires pour que ces services essentiels soient maintenus et en fait, est-il prêt à adopter un règlement à cette fin?

Il fut un temps, honorables sénateurs, où il fallait demander l'autorisation avant de se lancer sur une nouvelle route aérienne. Diverses commissions des transports évaluaient la demande afin de déterminer si l'offre de ce nouveau service se justifiait. Il ne suffisait pas de vouloir couler son concurrent.

Le gouvernement va-t-il assumer ses responsabilités et s'assurer que les Canadiens continuent à avoir un service aérien, lequel est sur le point de disparaître?

Le sénateur Murray: Me rendant souvent un peu partout au Canada, je dois dire que je ne suis pas d'accord avec le sénateur et que...

Le sénateur Marchand: Allez donc voir ce qui se passe dans l'Ouest.

Le sénateur Murray: ... ce que nous avions avant était préférable à la situation actuelle pour ce qui est du choix de vols.

Le sénateur Olson: En tout cas, nos compagnies aériennes n'étaient pas au bord de la faillite.

Le sénateur Murray: Le sénateur voudrait que nous réglions l'industrie à nouveau, je suppose?

Le sénateur Olson: C'est ça, ou plus exactement, que nous aidions à nouveau à gouverner.

Le sénateur Murray: Nous ne sommes pas convaincus que ce soit la solution.

Honorables sénateurs, si vous me le permettez, je dirai que nous n'avons pas l'intention d'encourager le monopole d'une compagnie sur le transport aérien interne de ce pays et que ça ne fait pas partie de notre politique.

Le sénateur Olson: Est-ce la position du gouvernement de ne pas assumer ses responsabilités à l'égard du maintien d'un service aérien raisonnable dans ce pays?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je viens juste de dire, en réponse à la première ou à la deuxième question posée par le sénateur à ce sujet, que toute décision concernant une fusion devra être approuvée par le Bureau de la politique de concurrence et être soumise à l'Office national des transports si quelqu'un en fait la requête.

Le sénateur Olson: C'est déplorable.

LA JUSTICE

L'AGITATION SOCIALE—LE PROJET DE RENCONTRE ENTRE LE PREMIER MINISTRE, LES MAIRES DES GRANDES VILLES ET LES REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je veux signaler au ministre une question que j'ai posée plusieurs fois. Mon ami

se souviendra que suite à l'émeute de Toronto, une demande avait été faite afin que le premier ministre rencontre les maires des grandes villes. J'ai posé une série de questions dans les jours qui ont suivi ces incidents. Mon honorable collègue m'avait alors répondu que le premier ministre était disposé à faire une telle démarche. Cette rencontre a-t-elle eu lieu?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je ne connais pas la réponse à cette question. Toutefois, je peux dire à l'honorable sénateur que l'une des initiatives dont nous avons parlé à cette occasion est sur le point de porter fruit. En effet, la ministre de la Justice a signifié son intention de déposer un livre blanc, ce qui entraînerait évidemment l'adoption d'une mesure législative concernant ce qu'on pourrait appeler la «règle du malfaiteur en fuite» et le recours à la force par les autorités policières dans de telles situations.

Le sénateur Frith: La belle affaire.

LA CONSTITUTION

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LA REPRÉSENTATION AU SÉNAT ET À LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, je voudrais en revenir à ce rapport du consensus sur la Constitution auquel on en est arrivé le 28 août à Charlottetown. En 1873, lorsque l'Île-du-Prince-Édouard s'est unie au Canada—à moins que ce soit l'inverse—l'accord portait sur plusieurs points importants. L'un concernait la communication continue avec le continent, que nous n'avons pas encore obtenue; un deuxième consistait à nous donner le chemin de fer, que nous avons maintenant perdu, et un troisième, et peut-être le plus important, nous garantissait au moins un nombre égal de parlementaires à la Chambre des communes et au Sénat. Aux termes du projet de modification de la Constitution, nous aurons six sénateurs. Obtiendrons-nous deux députés de plus à la Chambre des communes, comme le promettait l'accord conclu lorsque nous nous sommes unis à ce pays?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Non, honorable sénateur.

Le sénateur Bonnell: Allez-vous violer l'accord que l'Île-du-Prince-Édouard a conclu avec le reste du Canada en 1873?

Le sénateur Murray: Les premiers ministres, y compris les distingués représentants de l'Île-du-Prince-Édouard, ont accepté d'apporter ces modifications à la Constitution. L'Île-du-Prince-Édouard aura six sénateurs, mais, sauf erreur, cette entente garantit à la province qu'elle n'aura jamais moins de quatre députés à la Chambre des communes.

Le sénateur Bonnell: Nous devons n'avoir jamais moins de députés que nous n'avons de sénateurs. Ce n'est que parce que nous avons quatre sénateurs que nous avons quatre députés à la Chambre des communes. Ce n'est pas à cause de notre population. Je ne vois rien dans cette entente qui abolisse cette garantie dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, comme le dirait le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, sa province sort nettement gagnante de la présente ronde de négociations.